

Règlement du Concours

Concours Téléprompteur NEEWER X12.

Art.1 : Organisation du concours

JusteGeek.fr (Rouen, France) organise un concours gratuit et sans obligation d'achat dont l'unique lot est un téléprompteur X12 de marque NEEWER,

Ce concours est valable du 27 octobre 2021 à 17h00 (heure de Paris) au 30 novembre 2021 à 18h00 (heure de Paris).

Ce concours est accessible à l'adresse suivante : <https://jgk.ovh/x12>

Art.2 : Conditions de participation

2.1 Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine, possédant un compte Twitter et souhaitant participer.

2.2 Sont exclus de ce concours, les membres du staff du site JusteGeek.fr et leurs conjoints (mariés, pacsés, concubins...).

2.3 Le gagnant recevra un message privé sur Twitter l'informant qu'il a été tiré au sort et lui demandant une adresse pour l'envoi du lot .

2.4 La participation au concours doit être enregistrée dans le délai visé à l'article 1 de ce règlement.

2.5 La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Le non-respect de ce règlement entraîne l'annulation de la participation du candidat.

Art.3 : Modalités de participation

3.1 Pour participer au concours, le joueur doit :

- ✓ Prendre connaissance du règlement du concours
- ✓ Suivre le compte @Justegeek_fr sur Twitter
- ✓ Retweeter le tweet du concours
- ✓ Commenter le tweet du concours en mentionnant un ami

3.2 Le joueur ne peut participer qu'une seule fois au concours. Il peut, bien évidemment, inviter ses proches à participer.

Art.4 : Attribution du lot

4.1 L'attribution du lot fera l'objet d'un tirage au sort. Celui-ci sera effectué le 30 novembre 2021 en live.

4.2 Le gagnant devra alors fournir un nom et une adresse pour l'envoi du lot.

Art.5 : Désignation du lot

Le lot est constitué d'un téléprompteur NEEWER X12 d'une valeur d'achat de 209€ environ. Cette valeur commerciale est donnée ici à titre indicatif.

Art.6 : Limitation de responsabilité

L'organisateur (le propriétaire du site JusteGeek.fr) ne peut être tenu pour responsable de tout accident/incident pouvant subvenir lors de l'utilisation des lots.

L'organisateur ne peut être tenu responsable des éventuels dégâts causés lors de l'utilisation du lot.

La participation au Jeu « Concours Téléprompteur NEEWER X12 » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, l'organisateur ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;

10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

La connexion de toute personne à la page du concours et la participation des participants à ce concours se fait sous leur entière responsabilité.

L'organisateur pourra annuler tout ou partie du Jeu « Concours Téléprompteur NEEWER X12 » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Il ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant participer au jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du participant.

Tout contenu soumis est sujet à modération. L'organisateur s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier. L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, il était contraint d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée. L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux.

Art.7 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement disposer d'un compte Twitter. Aucune donnée personnelle ne sera demandée pour participer au concours.

En revanche, le gagnant devra fournir, quant à lui, son nom, son adresse et son numéro de téléphone. Ces données ne seront pas conservées par JusteGeek.fr et seront simplement remises au transporteur afin que celui-ci effectue la livraison du lot,

Art 8 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : contact@justegeek.fr et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement et, à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

Bonne chance à tous !